

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE.

Affaires de la Grèce.

CORFOU 26 octobre. Un congrès général des grecs va avoir bientôt lieu dans le Péloponèse. Les îles principales de l'Archipel et les provinces libres de la Grèce y envoient leurs députés; ceux d'Hydra et de Spezia sont déjà arrivés dans cette péninsule. Ce congrès arrêtera et proclamera le gouvernement définitif de la Grèce.

Sir Thomas Gordon a été nommé commandant de la place de Tripolitza. Cet officier anglais était arrivé le 7 août dans le Péloponèse avec plusieurs officiers anglais et français, et y avait conduit un bâtiment chargé d'armes et de munitions de guerre. On a soumis à ses ordres quinze cents grecs qu'on a détachés du corps qu'on exerçait depuis l'été dernier.

Le général D. Ypsilanti était parti de Tripolitza quelques jours avant la prise de cette ville pour se rendre à Patras, où des affaires urgentes nécessitaient sa présence. Il y a reçu maintenant toutes les troupes qui assiégeaient la première ces forteresses, et presse de plus en plus le siège de la seconde.

Les différens pachas qui devaient agir de concert contre les grecs sont désunis; l'un abandonne l'autre, dès qu'il peut le faire sans se compromettre aux yeux de la Porte. Tous sont particulièrement jaloux de Khourchid Pacha, et ne peuvent se résoudre à le considérer comme général en chef. Khourchid Pacha, de son côté, a porté plainte au divan contre tous les pachas du voisinage, principalement contre ceux de la Bosnie, de Scutari et de Salonique, en les accusant de tous les échecs qu'il a éprouvés.

LIVOURNE 20 novembre.

Les nouvelles des îles Joniennes continuent d'être inquiétantes. Il paraît sûr que les habitants de l'île se sont révoltés contre la garnison. C'est à la suite de ces mouvemens que le gouvernement a pris la résolution suivante: "1^o. La loi martiale est promulguée et étendue à toute l'île. 2^o. Toutes les autorités civiles locales cesseront leurs fonctions à dater du jour de cette promulgation. 3^o. Le lord haut-commissaire sera expressément prié de prendre, dans cette circonstance, toute autre mesure de punition et de précaution qu'il jugera convenable. Le gouvernement anglais a d'ailleurs envoyé dans les îles Joniennes, un vaisseau de guerre et deux frégates, avec 1400 soldats, pour donner du renfort aux garnisons qu'il y entretient.

Une proclamation du général Maitland, adressée aux Joniens, contient des menaces contre les ministres de la religion qui, malgré les principes purs de l'Evangile, qui ordonne la charité universelle et la bienveillance, ont fait, sous les yeux même du gouvernement, des prières publiques pour la destruction de la puissance ottomane, employant ainsi méchamment la voix de la religion pour exciter un enthousiasme funeste, déjà trop étendu. Les malheureux habitans de Parga sont déclarés, par cette proclamation, avoir perdu leurs droits de citoyens dans les îles Joniennes, qui étaient devenues leur unique refuge depuis la destruction de leur patrie par Ali.

VIENNE 22 novembre.

Des rapports authentiques, datés de Constantinople le 27 octobre, annoncent l'importante nouvelle que le divan, (dans lequel on sait que siègent actuellement quelques chefs des Janissaires), a pris, il y a quelques jours, la résolution de ne point accéder à l'ultimatum de la Russie, qui consiste dans l'occupation militaire de la Moldavie et de la Vallachie et de quelques forteresses en Morée, la sûreté des grecs innocens, le rétablissement de leurs temples, etc. Il est vraisemblable que les Janissaires, avides de guerre et de pillage, ont contribué à cette décision, qui, il faut l'espérer, sera modifiée. Du reste, et peut-être par le même motif, l'influence du ministre anglais sur le divan doit avoir beaucoup diminué, et la Porte manifeste en général une plus grande défiance envers les ambassadeurs chrétiens. Dans l'intérêt des grecs, il ne pourrait rien arriver de plus favorable.

L'entrée des Persans en Turquie ne nous paraît pas d'ailleurs

d'une haute importance. On prétend que le prince qui a envahi l'Arménie a tenté cette entreprise contre la volonté du Schah, son père, qui, déjà antérieurement, l'avait signalé comme rebelle et usurpateur. Ce jeune prince est ennemi juré des turcs. C'est lui qui, de concert avec le général Vermoloff, a contribué au rétablissement de la bonne harmonie entre la Russie et la Perse.

En général, les dernières lettres de Constantinople sont très-rembrouillées; on craint que cette ville ne soit à la veille d'éprouver une grande catastrophe; tous les symptômes sont alarmans. La fureur des janissaires contre les troupes asiatiques se manifeste avec une énergie qui jette le divan dans la plus grande consternation. On attend avec impatience des nouvelles ultérieures.

ODESSA 9 novembre.

La nouvelle officielle que les Persans sont entrés dans la Turquie asiatique vient de nous parvenir. Elle a fait une grande sensation sur notre place, et nos grecs voient déjà dans cet événement la chute de la Porte.

Nous avons des nouvelles de Constantinople jusqu'au 2 novembre. Le grand-seigneur avait fait arrêter tous les Persans qui se trouvaient dans la capitale. Une partie des janissaires a reçu ordre de se rendre en Asie; le pacha même qu'on avait opposé à Ali vient d'être rappelé; de nouveaux ordres le destinent au commandement des forces dirigées contre l'armée persane. Du reste, la Porte a laissé les troupes asiatiques arrivées récemment continuer leur route vers le Danube ou la Morée, pour montrer que ce nouvel événement n'a rien changé à la vigueur de ses résolutions.

Les nouvelles de Smyrne du 26 octobre annoncent qu'un commencement chaque jour à massacrer tous les chrétiens, même sans distinction des nations auxquelles ils appartiennent. Les députés serviens qui se trouvaient depuis longtems à Constantinople viennent d'être arrêtés par ordre du grand-seigneur.

Les bruits qu'on avait répandus au sujet des cantonnemens que devaient prendre les troupes russes sont tout-à-fait dénués de fondement. Ces troupes sont toujours sur le pied de guerre, approvisionnées de tout ce qui est nécessaire pour une campagne et prêtes à se mettre en marche au premier signal. Chaque régiment est porté au grand complet, et échelonné de manière à pouvoir succéder l'un à l'autre sans interruption sur le point où l'on voudrait diriger une armée. Dans l'intérieur de la Russie, on forme des corps de réserve pour tenir, en cas de guerre, l'armée au nombre suffisant. Une seule chose manque pour commencer les hostilités en cas que les négociations viennent à être rompues, c'est l'argent. Du reste toutes les dispositions militaires sont faites, et le moral des armées est excellent.

FRANCFORT 22 novembre.

Depuis quelques jours, les nouvelles concernant la paix et la guerre sont très-incertaines. Des lettres particulières de Pétersbourg donnent des inquiétudes à ceux qui ont spéculé dans l'hypothèse de la conservation de la paix. On prétend que la Russie insiste sur des garanties si positives de la part de la Porte, que jamais celle-ci ne consentira de recevoir la paix sous de telles conditions. L'Autriche et la Russie tachent de négocier des emprunts à Londres, ce qui ne semble pas annoncer des intentions pacifiques. Plusieurs de nos premières maisons de commerce ont reçu des nouvelles positives à cet égard.

P. S. — Le bruit court en ce moment que les janissaires ont obligé le divan à rejeter l'ultimatum russe, et que déjà les turcs ont passé le Pruth.

Angleterre.

LONDRES 22 novembre. Les journaux irlandais annoncent que les troupes ont commencé à se battre contre les insurgés. Le 15, un détachement du 40^e régiment a eu une escarmouche avec eux dans le comté de Kerry; ils ont été repoussés avec perte de six prisonniers, qui ont été conduits à Listoval; le reste des insurgés s'est dispersé dans les montagnes. En général, la tranquillité est loin de se rétablir.

Le *Morning Chronicle* annonce que les négociations entamées pour la rentrée de M. Canning au ministère sont rompues. Cette feuille ajoute que cet homme d'état se trouve en ce moment à la maison de campagne de lord Portland, et qu'il est question de sa nomination au gouvernement général des Indes, en remplacement de lord Hastings.

Malgré les assertions de nos journaux, il paraît que la nouvelle de la prise de Lima n'a encore aucun caractère de certitude.

(Les journaux anglais des 23 et 24 ne contiennent aucune nouvelle remarquable, si ce n'est celle que les troubles vont en augmentant dans plusieurs comtés de l'Irlande, et se sont même étendus à celui de Cork, qui jusqu'ici s'était fait remarquer par les dispositions paisibles de ses habitans).

Espagne.

MADRID 16 novembre. On reçoit tous les jours des représentations des corps municipaux, des régimens, des autorités et des corporations, contre le ministère actuel. La garnison de Madrid s'est assemblée hier pour faire une représentation dans le même sens; elle sera lue aujourd'hui et envoyée à l'Escurial. Les ministres cependant tiennent ferme; ils sont soutenus par la grande majorité des cortès et par un député très-connu, qui passe pour leur chef de file.

Des mesures décisives vont être prises. Il paraît aussi que le roi s'est prononcé formellement contre le changement des ministres demandé par le peuple. "Si les ministres sont coupables, a-t-il dit, que l'on exige leur responsabilité, et qu'ils soient jugés; s'ils ne le sont pas, ils doivent rester à leur poste. Telle est ma volonté émanée de la prérogative que m'accorde la constitution que j'observerai, mais que je veux aussi qu'on observe."

On répand le bruit que le général Mina, à la tête de 30 bataillons en Galice, dont il est gouverneur, vient de se prononcer, et de signifier, comme on l'a fait à Cadix, qu'il falloit un nouveau ministère, ou une insurrection.

Le général Riégo vient d'écrire au roi une longue lettre dont voici quelques passages: — "Le nom de V. M. est très-respectable, et la nation est intéressée à ce qu'il soit respecté; mais la partie peut-elle être plus importante et plus grande que le tout? Les nations seront-elles exceptées de cette règle générale que la nature a établie, tant dans l'ordre physique que dans le moral?... C'est l'Espagne qui vous retira d'une captivité que vous vous étiez volontairement imposée; ce fut elle qui mit sur votre tête une couronne que vous aviez perdue, et qu'elle aurait pu donner à tout autre..... Vos ministres, nés dans l'esclavage, aiment encore l'or, les privilèges, les distinctions que le despotisme amène toujours à sa suite. Ils croient vous flatter en violant la constitution; ils croient qu'ils sont quelque chose, parce qu'ils sont plus près de votre trône que les autres espagnols; mais l'éloignement ou la proximité de la dignité royale n'est rien quand il y a quelque chose au-dessus de cette dignité: c'est la loi."

Le courrier arrivé aujourd'hui de Cadix n'annonce rien d'essentiel. On était toujours sur le qui vive; on avait établi des commissaires dans le port de Suaro, chargés de refuser l'entrée à toute personne venant de Madrid, et qui paraîtrait suspecte. Il semble, à voir cette ville et ses environs, que toute l'armée française se dispose à l'assiéger une seconde fois. On prend des mesures de défense comme si l'ennemi était à ses portes.

Cadix d'ailleurs continue à se trouver dans un état d'agitation que la présence du général Vanegas paraît augmenter. La population de St. Fernando a envoyé le 1^{er} novembre une députation chargée de fraterniser avec les habitans de cette ville. Ceux du port-Réal ont également fait parvenir une adresse au roi dans laquelle ils déclarent que jamais ils n'obéiront à un commandant qui ne sera pas attaché au système constitutionnel. Plusieurs officiers, parmi lesquels on cite le brigadier Macdonald, passent pour être les principaux auteurs des troubles qui ont eu lieu.

Les mêmes opinions, les mêmes vœux se font entendre à Séville. On en jugera par la lettre suivante que cette cité vient d'adresser aux autorités de Cadix:

"Les habitans de Séville, réunis aux corps de troupes formant la garnison, tous zélés défenseurs du système constitutionnel, décidés à périr plutôt que de se mettre sous la verge de fer des despotes, considérant l'indignité de vos sentimens patriotiques avec les leurs, et la détermination qui vous anime, ne peuvent faire moins que de s'en réjouir, et de vous féliciter des moyens que vous avez pris en manifestant hautement la volonté de ne transiger jamais avec l'arbitraire, ni avec ses agens.

"Une si noble énergie nous fait entrevoir des temps heureux et le rétablissement de l'ordre. Nous ne doutons point qu'à votre exemple, les autres provinces ne fassent sentir au roi que, tant qu'il ne contribuera pas à détruire les agens du pouvoir absolu qui pullulent sur notre sol, il ne pourra s'appeler à juste titre le père de ses peuples.

"En attendant, la constitutionnelle Séville et sa province, unies avec vous, habitans de Cadix, demanderont à grands cris l'extirpation des abus qui obstruent la marche du système constitutionnel, et vous les verrez toujours à vos côtés, lorsqu'il s'agira de défendre la liberté de la patrie."

P. S. — On annonce en ce moment que le ministère va être changé. On désigne M. Pizarro comme nouveau ministre des affaires étrangères; le général Abadia pour la guerre; M. Heredia pour l'intérieur, et un négociant de Madrid pour les finances.

France.

PARIS 29 novembre. La chambre des députés, dans sa séance du 27, s'est occupée du budget. Le projet présente en recette la somme de 890 millions 33 fr., et en dépense, celle de 889 millions 541,340 fr. Ainsi les recettes probables excèdent les besoins présumés de la somme de 458,693 francs. Cette réserve serait insuffisante si elle devait demeurer restreinte à cette somme; mais elle sera augmentée d'un excédant de ressources qui résultera du règlement de l'exercice courant, qu'on peut évaluer au moins à 30 millions.

"Un tel résultat (dit le ministre des finances en terminant son rapport) prouve que nous avons des ressources supérieures à l'adversité. Quelle autre nation que la France eût pu, après ce qu'elle a souffert jusqu'en 1818, et de la guerre et des intempéries, présenter en trois ans le spectacle qu'elle offre aujourd'hui? Ses engagements politiques exactement remplis, son territoire libre et tranquille, son industrie croissant d'activité, son trésor toujours garanti, le cours de ses effets s'avançant vers le pair, tous ses capitaux en mouvement, soit pour acquitter, soit pour réparer, soit pour donner une large impulsion aux travaux d'utilité générale, enfin l'aplomb que prennent partout les affaires publiques et privées, signes évidens d'une paix dont tout le monde sent le besoin et veut recueillir les fruits, l'esprit d'ordre et de loyauté qui préside à la législation financière, la probité avec laquelle les engagements publics de toute nature sont remplis, l'abondance des capitaux, tout inspire une confiance qui ne peut que s'accroître.

La chambre ordonne l'impression et la distribution de ce projet de loi et des tableaux qui l'accompagnent.

L'ancien chef d'escadron Maziau a été condamné par la cour des pairs à cinq ans d'emprisonnement. Ce jugement a causé une espèce de scission dans la chambre. Soixante-six pairs ont protesté contre l'incompétence de la minorité.

On assure que le gouvernement se propose de présenter aux chambres une loi pour honorer la mémoire du médecin Mazet, en accordant une pension à sa mère, comme récompense nationale.

Le jour où S. M. recevra l'adresse de la chambre des députés n'est pas encore fixé.

M. Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé à Marseille. S. Exc. se propose, dit-on, d'y passer quelques jours avant de se rendre à Toulon, où elle doit s'embarquer pour sa destination.

PERPIGNAN 20 novembre.

Suivant le bulletin de Barcelonne à la date du 17, la mortalité a été le 14 de 47, le 15 de 36. Il reste encore 50 mille ames dans la ville. Les cabanes de Monjouy contiennent environ 1,500 personnes. Déjà on y a remarqué trois malades atteints de la fièvre jaune, et qui ont été portés au lazaret. Ces accidens sont inévitables, parce que les habitans de la ville nouvelle vont et viennent de Barcelonne pour leurs travaux, ou à cause de leurs relations. Cependant cette apparition de l'épidémie n'a rien d'inquiétant à raison des localités.

Il ne s'agit que de faire l'essai du danger pour oser le braver. M. Audouard avait fait jusqu'à présent des ouvertures de cadavres, mais hier il a analysé et dégusté la matière du vomissement noir, et s'en est lavé les mains. Ces opérations ont eu lieu en présence de plusieurs personnes. Il n'a pas prétendu prouver par là que la maladie n'était pas contagieuse, mais il a voulu s'assurer si le germe de la contagion existe dans cette matière, et il s'est ainsi convaincu du contraire.

Barcelonne, avant la peste, contenait 130 à 140 mille ames, et Barcelonnette, qui en est plus près qu'Altona de Hambourg, en comptait 10 mille. Cent mille ont fui; le port est vide, il n'y a plus que des carcasses abandonnées; les rues sont désertées, les maisons sont fermées, les ateliers abandonnés et les boutiques ne s'ouvrent qu'à peine. Vingt mille personnes ont péri sur les 40 mille qui n'ont pas quitté leurs foyers.

Un jeune médecin de Perpignan, M. Jouarry, qui s'était rendu de son propre mouvement à Barcelonne, pour y remplacer le docteur Mazet, a été atteint de la fièvre jaune, peu de jours après son arrivée. On espère cependant le sauver.

Plus le mal se prolonge, plus la misère se propage et augmente le nombre des malfaiteurs. Il est très-dangereux de sortir des cabans ou des maisons de campagne après le coucher du soleil. Chaque jour on entend parler de vols ou d'arrestations. Hier encore un malheureux français fut totalement dépouillé, à trois cents pas de la ville.

D'après les nouvelles de Majorque, la contagion y a presque entièrement cessé; elle exerce toujours à Tortose sa fatale influence. A Osco, Niova, Méquinenza qui avoisinent cette dernière ville, elle fait encore des ravages.

Trente deux officiers piémontais ou napolitains et un nombre assez considérable d'ex-officiers français, se trouvent à Barcelonne dans la plus affreuse misère. Quelques uns ont malheureusement succombé.

Le navire *l'Astrée* de Marseille, se trouvant en quarantaine au port de Taragone, a perdu, après quatre jours de maladie, un des hommes de son équipage, avec des symptômes assez graves pour ordonner à ce bâtiment de partir sur le champ pour le lazaret de Mahon.

Un poste de douanes a surpris, il y a quelques jours, un convoi de cinq mulets chargés d'huiles, qu'un individu avait introduit en deça de la ligne, au mépris des lois sanitaires. Trois mulets ont été atteints de coups de feu, et sont tombés morts. Le conducteur s'est réfugié avec les deux qui restaient dans un hameau voisin. Ce hameau fut cerné, mais il était trop tard. Ce contrebandier avait regagné la frontière espagnole.

Dans la nuit du 10 au 11, un de nos postes près de Bourg-Madame a été assailli d'une vingtaine de coups de fusils tirés de la Cerdagne espagnole. Aucun de nos soldats n'a été blessé. Les assaillans se sont éloignés en toute hâte, et ces insultes de quelques contrebandiers, irrités de la vigilance de nos troupes, n'ont eu d'autre résultat que de redoubler le zèle de celles-ci.

En même tems, un commencement d'incendie se manifestait à quelques lieues plus loin, dans une forêt de la vallée de Carol. Le but des incendiaires était de favoriser quelque entreprise de contrebandiers, en fixant sur un seul point toute l'attention des troupes.

Dans ces circonstances critiques, l'intendance sanitaire a adressé une nouvelle proclamation aux habitans: "Les contrebandiers, dit-elle, sont de vrais assassins. Repoussez comme de cruels poisons toutes les marchandises qu'ils viendront vous offrir. L'intendance sanitaire va demander contre eux des lois promptes et terribles.

Les médecins français doivent avoir quitté Barcelonne aujourd'hui. La quarantaine se fera à Montalègre, lieu qui offre beaucoup plus de commodités que le couvent de St. Jérôme.

On remarque le passage suivant dans une lettre écrite le 17 par le docteur François: — "L'ouverture des cadavres nous déroute, nous humilie. Cette cruelle maladie paraît décidément implantée sur le sol de l'Espagne, et il est probable qu'elle réparaitra, l'an prochain, sur les territoires qu'elle ravage aujourd'hui. Une seule chambre non sanifiée, une seule couverture non désinfectée peuvent la renouveler.

Suisse.

LAUSANNE 4 décembre. Nous sommes informés qu'un comité de secours vient de se former à Lausanne pour les colons suisses au Brésil, et qu'un appel sera incessamment fait, en faveur de ces infortunés, à la bienfaisance publique. Nous espérons pouvoir donner des détails plus certains dans notre prochain N°.

Quelques journaux annoncent qu'à Naples, certaines gens ont l'idée de mettre à la solde du royaume des Deux-Siciles, des troupes suisses capitulées. Il est très-possible que ce plan ait été goûté à Naples; mais il est douteux, qu'en Suisse, on ait la même opinion.

Mme. la duchesse de Saint Leu, qui a passé l'automne dans sa belle terre en Turgovie, en est partie, il y a quelques jours, pour se rendre à Augsbourg, où elle passera l'hiver.

Une attaque extrêmement grave vient d'être dirigée contre l'indépendance de la Suisse par M. le vicomte de Bonald. Ce publiciste met, de sang froid, en question la légitimité des gouvernemens de la Suisse, et ne craint pas d'affirmer que ses cantons ne sont, dans la chrétienté, que de grandes municipalités qui ont le pouvoir civil, auquel leurs sujets doivent certainement obéir, mais qui n'ont le pouvoir politique que sous le bon plaisir des grandes puissances.

Ainsi, selon M. de Bonald, la légitimité des gouvernemens suisses ne repose ni sur de nobles efforts, ni sur de généreux sacrifices. Ils ont brisé leurs fers, et ces fers les retruissent encore. Ils ont

vaincu en héros, et ils restent esclaves. Ils ont traité en peuples indépendans, et leur liberté n'est qu'un mot.

Ainsi la légitimité d'une puissance, parcequ'elle est faible, serait subordonnée au *bon plaisir* du plus fort. Ainsi la force consacrerait le droit et remplacerait toutes les conventions sociales. Ainsi, par une conséquence forcée, l'usurpation, parcequ'elle serait forte, deviendrait légitime, aussitôt que le succès en aurait justifié les moyens.

Ainsi la fortune, mobile comme sa roue, réglerait à l'avenir les destins des nations. Légitime aujourd'hui, parcequ'elle est forte, une puissance deviendrait illégale demain, parce que la fortune a changé.

Ainsi, par cette doctrine effrayante, l'histoire d'une nation ne serait plus que celle de ses détrastres. Les trônes de l'Europe, comme ses républiques, oscilleraient sur des vastes volcans. Les sociétés, sans cesse bouleversées, s'épuiseraient dans une cruelle agonie, et l'équilibre politique disparaîtrait dans le chaos du monde civilisé.

C'est avec de pareils principes qu'on fait les révolutions. C'est ainsi que les gouvernemens s'écroulent, que les religions s'ébranlent, que les mœurs se perdent et que les peuples déplorent, mais trop tard, leurs malheurs.

Heureusement pour eux, cette doctrine n'est encore que dans la gazette de France.... Convenable à toutes les passions, opposée aux principes du christianisme, étrangère au cœur des monarques auxquels l'Europe doit son repos, nous savons qu'à l'époque de paix, de permanence et de stabilité où les peuples sont enfin parvenus, elle ne peut leur offrir un danger bien réel... mais nous demanderons à M. de Bonald comment un pareil langage est tout à coup devenu celui d'un publiciste éclairé, d'un membre du côté droit de la chambre, du défenseur, par excellence, de la cause de la légitimité?

Ecrivez, M. de Bonald; remplissez votre mandat, défendez et la charte et le trône... mais, de grace, laissez nous en repos. Les suisses ne vous provoqueront jamais. Pourquoi donc jeter au milieu d'eux un ferment de discord, affaiblir la confiance qui les lie à leurs gouvernemens, et inquiéter, on ne sait trop pourquoi, leur bonheur domestique?

Vous n'avez peut être pas assez compris combien est coupable l'écrivain qui trouble la sécurité d'un peuple simple, paisible et bon, étranger à toutes les divisions qui ensanglantent le monde et qui, surtout en politique, se défie de tous les essais. Vos lois ont porté des peines contre la diffamation; n'en auraient-elles point réservé pour l'homme qui échauffe les passions, et qui, sous des dehors affectueux, lance le trait qui les enflamme?

Nous vous le répétons, M. de Bonald, laissez nous vivre indépendans et heureux, dans cette terre d'insouciance et de repos que nous transmettent nos pères. Vos doctrines y appelleraient les bouleversemens et la guerre; nous y voulons l'ordre et la paix. Nous y voulons encore nos gouvernemens et nos lois, et, au besoin, nous saurions les défendre; car enfin qu'importent les mots au bonheur et au repos des peuples? Ignorez vous que Rome eût la république sous Trajan et l'esclavage sous les décemvirs?

Des voix plus éloquentes que la notre se sont élevées contre ces maximes funestes. Déjà quelques journaux suisses ont été les organes de l'opinion publique et du vœu national; mais aucun écrit n'a peut-être porté plus loin la conviction et la force que celui qui vient de paraître à Lausanne (1) sous le titre d'*Observations d'un Suisse*, brochure anonyme sans doute, mais qui porte le cachet de la supériorité et dont les fortes pensées, la dialectique pressante et surtout le patriotisme ardent et éclairé ont laissé deviner l'auteur.

M.

MIEVILLE, Rédacteur

— Par jugement du 24 novembre 1821, le tribunal du district d'Aigle a décidé qu'une enquête serait faite pour constater l'absence du sieur Jean-David Tille, d'Ormont dessous, précédemment domicilié à Villeneuve. Ce jugement préparatoire est rendu public, conformément à l'art. 40 du code civil. Lausanne le 27 novembre 1821. *Secrétairerie du département de Justice et Police*

— MM. les aspirans inscrits pour la place de maître de langue allemande dans l'académie de Lausanne, sont prévenus que les examens pour cette place commenceront le 3 décembre, dans le bâtiment du collège, à 9 heures. Lausanne le 3 novembre 1821. *Gillieron, recteur.*

— Chez Manget et Cherbuliez, libraires, à Genève. Ouvrages de Monsieur le ministre Malan. Le pauvre horloger de Genève, in-12, br. La valaisanne 2^e édition, in-12 br. Les deux vieillards, in-12 br. Germain le bûcheron, in-12 br. Les petits maronniers de figures de plâtre; in-18 br. La petite fille chrétienne, in-18 br. Premiers sermons prononcés dans la maison de prière, in-8 br. Le conventuel de Rolle, par un témoin digne de foi.

— Chez Manget et Cherbuliez, libraires, à Genève. Connaissance des temps pour 1822, 8. br. Annuaire du bureau des longitudes pour 1822, 12.

(1) A l'imprimerie de Huguon l'aîné et chez les principaux libraires.

br. Almanach de Gotha pour 1822, in-18 rel. Chansons de Béranger, 2 vol. in-12 br. De la révolution piémontaise (par le marquis de Santa-Rosa) 8. br. Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France, par Guizot, 2^e édition, 8. br. Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther, par Villeis, in-12 br. — Dictionnaire critique des reliques et des images, par Collin de Placy, 2 vol. 8. br. Catéchisme sur les principales controverses que nous avons avec l'église romaine, 8. br. Le mystère ou il y a quarante ans, trad. de l'anglais, 4 vol. in-12 br. Sermons de Stadler, 8. br. Encyclopédie domestique ou recueil de procédés et de recettes, 3 vol. 8. br. Examen de la lettre de M. Haller, par le professeur Kcug, trad. de l'allemand, 8. br. La messe trouvée dans l'écriture, 8. br.

— Les chansons de Béranger, nouvelle édition, augmentée d'une vie de l'auteur, 2 vol. in-12, prix 4 fr. de France, à Genève chez Manget et Cherbuliez libraires, et chez Lador libraire.

La première édition ayant été promptement épuisée, le peu d'exemplaires qui en restent sont à un prix exorbitant. Cette réimpression, aussi soignée et plus complète que l'édition de Paris, sera moins chère des deux tiers.

— Chez Benjamin Corbaz, libraire à Lausanne: Description des arts et des métiers, faite ou approuvée par l'académie de Paris et augmentée de tout ce qui a été écrit de mieux sur ces matières, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et en Italie, par Bertrand, 18 très-gros volumes 4^o, ornés d'un très-grand nombre de belles gravures en taille douce; exemplaire neuf bien conservé et broché en papier, fr. 60. Ecole de la miniature ou l'art d'apprendre à peindre sans maître, nouvelle édition, très-augmentée, in-12 fig. fr. 2. 16 s. Manuel des sorciers ou cours de récréations physiques, mathématiques et jeux de société, 5^e édition, très-augmentée avec fig. fr. 3. Le livre des époux et des épouses ou des moyens d'être heureux en mariage dans toutes les classes de la société, in-12 un vol. fr. 1. 10 s. Abrégé de la vie des anciens philosophes, par Fenelon, in-32 fig. fr. 1. 10 s. Un très-grand nombre d'ouvrages à l'usage des écoles d'enseignement mutuel, parmi lesquels l'on remarque méthode élémentaire et analytique de musique et de chant, par Willem; fol. 1^{re} et 2^e livraison avec fig. col., prix de chaque livraison, fr. 5; la suite paraîtra sous peu. Le manuel de tous les âges ou la morale universelle, ouvrage très-utile à la jeunesse et pouvant servir de sujet pour des thèmes dans les écoles, in-18 un vol. fr. 1. 8 s. Simon de Rantua ou le marchand forain, in-12 fig. liv. 1. 8 s. Histoire de Joseph, 12. fr. 1. 4 s. Manuel de morale pour les enfans, in-12 fr. 1. 4 s. Atlas élémentaire à l'usage des colléges et des maisons d'éducation, grand in-4^o composé de 33 cartes fr. 10. Dictionnaire des inventions, in-18 fig. fr. 1. 10 s. Manuel de l'homme de bien, in-18 fig. fr. 1. 8 s. Elémens de géographie, par Gautier, in-18 Paris 1821 fr. 1., sans les cartes et avec, fr. 4. 16 s. Les cartes séparées au nombre de 7, grand in folio fr. 3. 16 s. et grand nombre d'autres ouvrages. Les prix sont en argent de Suisse, lettres et argent franco.

— Le juge de paix du cercle de Coppet, donne avis au sieur Auguste-George Sârbourg, ouvrier serrurier, que s'il ne vient pas entre-ci et le 1^{er} Janvier 1822, retirer les effets qui a remis en nantissement chez M. Abram Louis Mercier assesseur de paix, en lui payant 52 fr. 4 bz. et demi-de Suisse, qu'il lui doit pour pension et dépenses faites chez lui; ces dits effets seront vendus juridiquement et le produit remis audit sieur assesseur Mercier à bon compte de ce qui lui est dû. Ce qui, pour conduite, sera inséré sur deux numéros sécutifs de la Gazette de Lausanne. Coppet le 26 novembre 1821.

— Le président du tribunal de première instance du district de Cossonay. Les héritiers d'Abram Delacretaz, d'Yvoine, décédé dernièrement à l'Isle où il était domicilié, n'ayant accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire; ceux qui peuvent y avoir des droits, de quelle nature qu'ils puissent être, sont sommés de faire valoir leurs prétentions devant la commission éditale qui s'assemblera à cet effet, en la maison commune de ce lieu; les jeudis 6, 13, et 20 décembre prochain, dès 9 heures à midi, sous peine de forclusion perpétuelle; ne devant pas y avoir d'autre avis en cas de décret. Donné à Cossonay le 29 novembre 1821.

— Le tribunal de première instance du district d'Echallens ayant prononcé sur la demande qui lui en a été faite, l'ordonnance de discussion des biens de Daniel Miéville, d'Essertines, meunier à Gomoens le Jux, tous les créanciers de celui-ci sont sommés de produire leurs titres appuyés de l'assertion sermentale, devant la commission éditale, sur l'un des mardis 5, 12 et 19 décembre prochain, à la maison commune d'Echallens, dès les 9 heures du matin, à trois heures de l'après midi, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois sur la Gazette de Lausanne ce 27 novembre 1821.

— Le président du tribunal de première instance du district de Grandson. Au nommé Jean-Pierre Perillard, de Fontaines en ce district. A l'instance de M. l'accusateur public près ce tribunal, vous êtes personnellement assigné à paraître devant une commission de ce corps, à la maison commune à Grandson, l'un des vendredis 7 ou 14 décembre prochain, à 2 heures après midi, du devant ce tribunal lui-même, le vendredi 21 dudit mois de décembre, en la dite maison et à la même heure, aux fins d'être interrogé relativement au vol d'un cheval fait à l'hoirie d'Albert Meyjeoz, de Fiez, dans la nuit du 3 au 4 du présent mois, et à celui d'une selle et d'une bride fait la même nuit dans la dite commune; délits dont vous êtes prévenu d'être l'auteur. En cas de non comparution, l'instance tirera contre vous telles conclusions que de droit. Vu que votre demeure est ignorée, les présentes vous seront notifiées par affiche au pilier public de Fiez, votre dernier domicile, et par insertion à la Gazette de Lausanne. Donné ce 28 novembre 1821.

— Le tuteur magistralement établi à demoiselle Sabine fille de feu M. Jean-Adam Soutter et M. Louis Doegen ainsi que mari de dame Louise née Soutter, aussi fille du défunt; quoique persuadés du bien être de la succession dudit M. Adam Soutter, mais voulant être à même de connaître toutes les charges qui pourraient résulter de la succession de feu M. Mathias Muller, dont le dit M. Soutter avait hérité, ont demandé et obtenu le bénéfice d'inventaire de la succession dudit M. Jean-Adam Soutter. En conséquence, tous prétendants en icelle, pour dettes directes, cautionnements et à quel autre titre que ce soit, sont sommés d'intervenir et de produire leurs titres, l'un des mardis 4, 11 et 18 décembre prochain, devant la commission nommée ad hoc, à la maison de ville de Morges, dès les 9 heures du matin à midi, sous peine de forclusion perpétuelle, étant prévenus qu'en aucun cas il ne sera fait de nouvelles publications ni dilations. Ceux qui doivent au défunt ou qui ont des comptes à régler avec son hoirie, devront aussi s'indiquer l'un des susdits jours, le tout sous les comminations de droit. Donné à Morges le 28 novembre 1821.

— Le tuteur magistralement établi aux enfans mineurs de feu Alexandre Pro-

dolliet, de Vens, ayant jugé convenable de demander le bénéfice d'inventaire de la succession d'icelui pour pouvoir en prendre connoissance et se décider à l'accepter ou refuser. Bénéfice d'inventaire lui a été accordé le 23 novembre passé. En conséquence, tous prétendants en ses biens par titres, cautionnements ou prétentions quelconques, sont sommés d'intervenir et de produire leurs titres, l'un des mardis 4, 11 et 18 décembre prochain, devant la commission nommée ad hoc, à la maison de ville de Morges, dès les 9 heures du matin à midi. Ceux qui ont à intervenir pour compte à faire ou à régler, sont prévenus qu'ils ne seront admis qu'en produisant un compte de leurs prétentions bien et dûment articulé, le tout sous peine de forclusion perpétuelle, étant d'ailleurs avisés que s'il y avoit décret il ne serait pas fait de nouvelles publications. Enfin ceux qui peuvent devoir au dit Prodolliet, sont sommés de venir indiquer à l'une de ces dilations ce qui est à leur charge, le tout sous les comminations de droit. Donné à Morges le 28 novembre 1821.

— Le président du tribunal du district de la Vallée. — A vous le nommé Jean-Gabriel Perreault, de Gingins, salut! D'office vous êtes cité à paraître devant ledit tribunal, siégeant au Sentier; chef-lieu dudit district, l'un des lundis 26 novembre courant, 10 décembre prochain et 7 janvier 1822, à dix heures du matin, aux fins de répondre aux interrogations qui vous seront adressées, relativement à un vol d'argent et autres objets que vous êtes prévenu d'avoir commis chez le sieur Antoine RoCHAT, aubergiste aux Bioux, et voir procéder dans cette affaire ainsi qu'il écherra. Et si vous ne paraissez à l'une des trois dilations ci-dessus, il sera suivi outre contre vous selon droit. Ce qui, sous dues réserves, vu que votre domicile actuel est ignoré, sera inséré trois fois de suite dans la Gazette de Lausanne, et un double affiché au pilier public de Gingins, lieu de votre bourgeoisie, sous la permission nécessaire. Donné ce 13 novembre 1821.

— La discussion des biens du sieur Jean Muller, de Dulière, canton de Vaud, aubergiste au Maure à Boujean, district de Biene, ayant été accordée juridiquement; les créanciers du failli sont sommés de produire leurs titres et répétitions, franc de port, à la secrétaire baillivale de Biene, d'ici au premier mars 1822, jour auquel, vu le défaut de biens, il sera procédé à la liquidation de cette masse et collocation. Donné à Biene le 1^{er} décembre 1821.

— La place de premier régent d'école de Gimel, qui n'est composée actuellement que de 30 à 35 écoliers, étant vacante, l'examen pour la pourvue est fixé au jeudi 20 décembre prochain, à la maison commune, à 9 heures du matin. Fonctions: celles voulues par la loi pour les régens de campagne. Bénéfice: 240 fr. en argent, un moule de bois de foyard, un de sapin, un cent de fascines et un moule de foyard pour chauffer l'école, le tout rendu devant son logement; de plus du beurre et fromage comme retiennent les bourgeois, outre un-beau logement, jardin et plantage. Les aspirans devront faire passer leur papiers à M. le pasteur suffragant de Gimel 8 jours d'avance. Gimel 22 novembre 1821.

— Le lundi 17 décembre prochain, à une heure après midi, la municipalité de Villette affermera par voie d'enchère, à la maison de ville à Cully, la montagne dite de Gourze, appartenante à la commune, pour le terme de trois ou six ans, à commencer au mois de mai 1822; le tout sous de favorables conditions. Cully le 30 octobre 1821.

— La municipalité de St. Prex fera miser, le lundi 7 Janvier 1822, à 9 heures, sous les conditions qui seront lues avant la mise, son moulin avec un cylindre propre à faire toute sorte d'huile, une gruyère et un battoir; plus un jardin et environ dix quarterons de pré y attachant; la dite mise se fera pour six ans et trois ans de repentir, pour entrer en jouissance le 1^{er} avril 1822.

— Le samedi 15 décembre prochain, environ les 10 heures du matin, la municipalité de Croy au cercle de Romainmôtte, exposera par amodiation, pour le terme de trois ans, à commencer au 1^{er} mai 1822, un moulin, pressoir, battoir et gruyère, dont les eaux pour faire jouer les dits rouages en sont abondantes en toute saison, avec les appartenances des dits moulins, consistant en jardin et chenevier, d'environ trois quarterons et suivant les conditions qui seront lues avant la mise. En municipalité à Croy le 22 novembre 1821.

— La confrérie de Riez exposera en mise publique, le vendredi 14 décembre courant, à 11 heures du matin, sous des conditions favorables qui seront lues avant la mise, savoir: environ treize chars de vin blanc, cru de 1820, et 7 chars du cru de 1821; déposant dans la cave de dite confrérie.

— Le vendredi 21 décembre prochain, à 10 heures du matin, on affermera à l'enchère, à l'auberge de Sassel, le domaine des hoirs de Pierre Abram Cosandey, du même lieu, d'environ 36 poses, aux conditions qui seront préalablement lues. On peut s'adresser, pour plus amples informations, au citoyen Jaques-Antoine Cosandey tuteur, audit Sassel. Donné le 26 novembre 1821.

— Le vendredi 14 décembre courant, environ les 11 heures du matin, il sera procédé en maison de ville de Bassins, à la vente par mises publiques, de deux montagnes dites le Planay et le Crot, situées rière le territoire dudit Bassins. Les contenance de ces montagnes seront connues par les plans déposés, et quant aux conditions, elles seront lues avant la mise.

— En confirmation de l'avis inséré en la présente feuille, N^o 94, 20 courant, touchant deux maisons à vendre à Morges, le sieur Berguer, malgré les offres avantageuses qui lui ont été faites, à l'honneur de rappeler aux amateurs que leur mise aura également lieu le 22 décembre, à 2 heures après midi, à l'auberge du Grand-Frédéric. Le principal de ces immeubles qui est absolument neuf et bien fini, a 110 pieds de façade sur 55 de profondeur, il est à 2 étages présentement, 4 grands appartemens, qui tous jouissent de la belle vue du lac et de la campagne, jardin au levant.

— A vendre à Vevey une bonne calèche viennoise, à trois places, pour les voyages, fermant bien et solidement établie, suspendue sur des ressorts en fer et à col de cigne, avec ses coffres en cuir, caissons &c. et tout assujéti avec une bonne ferme à vis. S'adresser aux dames Cuenod, maison Blanchenay, soit à M. Cuenod-Fer, audit Vevey.

— Perdu ou volé depuis jeudi 15 courant, de la Grange-Décoppet près Suscévaz, un jeune chien d'arrêt, âgé de 11 mois, manteau brun tigré, oreilles brunes, queue longue avec le bout blanc, répondant au nom de Carlos. Le rendre contre récompense à M. Pillichody de Loriol à Yverden, ou à son chasseur à ladite Grange-Décoppet.

— Du 15 au 25 décembre, il partira trois bonnes voitures, savoir: la première pour Milan, Florence et Rome; la seconde pour Francfort-sur-le-Mein, et la troisième pour Munich et Vienne en Autriche; dans chaque il y a encore des places à donner; les personnes qui voudraient en profiter sont priées de s'adresser à François Delavaux, maître coiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois une voiture pour Paris.